

A close-up, artistic photograph of an hourglass. The top bulb is partially visible, and a stream of fine, bright blue sand is falling from the narrow neck into the larger bottom bulb. The sand has a granular texture and is illuminated from the side, creating highlights and shadows. The background is dark and out of focus.

LE FIL D'ACTUALITÉS

1^{er} TRIMESTRE 2023 - CHIFFRES AU 31 MARS 2023

N° **17**

**CORUM
BUTLER**
ENTREPRISES
2029

L'ÉDITORIAL

Par Frédéric Puzin,
Fondateur du groupe CORUM



LE CONTEXTE RESTE PROPICE POUR NOS SOLUTIONS OBLIGATAIRES !

Après une année 2022 inédite, le premier trimestre 2023 est allé de surprise en surprise pour les obligations ! Malgré trois retournements en trois mois sur le secteur, CORUM Butler Entreprises 2029 maintient un rendement élevé. Conclusion : le moment semble opportun pour nos solutions obligataires...

Vous l'avez peut-être lu ou entendu : les obligations ont le vent en poupe. Après des années où elles n'intéressaient plus grand monde, elles retrouvent depuis plusieurs mois les faveurs des épargnants. Il faut dire que nous traversons un moment plutôt favorable pour ce produit... C'est d'ailleurs dans l'objectif de profiter de cette fenêtre d'opportunités que nous avons modifié les caractéristiques de CORUM Butler Entreprises 2029.

Pour bien comprendre les développements qui vont suivre, n'hésitez pas à vous reporter aux explications des pages 3 à 5 de ce fil d'actualités. Outre un rappel du fonctionnement des obligations, vous y retrouverez en particulier la distinction entre leur rendement et leur performance⁽¹⁾.

Des obligations avec des rendements élevés qui contribuent à la performance de CORUM Butler Entreprises 2029

Regardons ce qu'il s'est passé pour votre épargne ces derniers mois. Depuis un an, nous allons de surprise en surprise ! 2022 a plongé les obligations dans un contexte quasiment inédit pour elles. La guerre en Ukraine, les risques géopolitiques, l'inflation, etc. ont provoqué une baisse des performances⁽²⁾, mais ouvert aussi une fenêtre d'opportunité pour les épargnants : la remontée des taux d'intérêt (en lien avec l'inflation) cumulée à la hausse des primes de risque (en lien avec l'incertitude ambiante⁽³⁾) s'est traduite par une forte progression des rendements des obligations⁽⁴⁾. Dès l'été 2022, les épargnants ont donc pu profiter à la fois d'une baisse du prix des obligations, conjuguée à de meilleurs rendements et à un niveau de risque mieux rémunéré qu'il ne l'aurait dû puisque les entreprises résistaient bien. Bref : un scénario idéal !

L'année s'est finalement clôturée sur une remontée de la performance qui s'est poursuivie en janvier 2023. A l'origine de ce rebond, la conviction que le pic de la hausse des taux était derrière nous et que nous allions éviter la récession. C'était sans compter sur quelques statistiques, notamment américaines, indiquant que l'inflation serait plus durable que prévu. Ni une, ni deux : les taux sont repartis à la hausse en février ; parallèlement, les primes de risque⁽³⁾ ont chuté. Troisième phase : les grosses difficultés rencontrées par certaines banques américaines en mars ont fait ressurgir le spectre d'une crise bancaire, amplifiée par les déboires du Crédit Suisse en Europe. La réaction n'a pas tardé du côté des obligations, avec un nouveau virage à 180° : l'hypothèse d'une nouvelle crise financière a fait cette fois bondir les primes de risques (1 % de plus en quelques jours) tandis que les taux baissaient fortement, guidés par l'idée que dans ce nouveau contexte, les banques centrales n'allaient plus avoir besoin de monter leurs taux. Conclusion : depuis trois mois,

tout l'univers des obligations joue les montagnes russes ! De mémoire de spécialistes du secteur, les équipes du groupe CORUM n'avaient jamais vu ça...

Pourtant, les rendements restent globalement stables, se maintenant à un niveau élevé autour de 7,4 % pour CORUM Butler Entreprises 2029 (non garanti, photo au 31/03/2023). Rendement, performance : deux notions complexes que nous vous invitons ici encore à mieux cerner en vous reportant à nos explications pages 3 à 5 de ce fil d'actualités.

La récession devrait en tout cas être évitée. Mieux, le contexte actuel offre un scénario parfait pour épargner dans l'obligataire, avec plusieurs paramètres au vert : le retour de la performance, un point d'entrée qui reste intéressant en termes de rendement, un risque toujours bien rémunéré, des entreprises globalement en bonne santé et des perspectives assez constructives...

Continuer de regarder le film... !

Bonne nouvelle : CORUM Butler Entreprises 2029 ne détient pas d'obligations bancaires et n'est donc pas directement concerné par les difficultés que nous évoquions un peu plus haut pour le secteur bancaire. Il a en revanche investi dans la dette d'autres entreprises ce trimestre. Parmi elles, citons Kiloutou, l'une des rares sociétés ces temps-ci à s'être lancée dans un emprunt obligataire. Tout comme Telecom Italia, ou encore Italmatch, un groupe industriel du secteur de la chimie. CORUM Butler Entreprises 2029 a donc acheté ce trimestre de nouvelles obligations émises par ces trois entreprises. Votre solution d'épargne a également saisi des opportunités sur le marché de l'occasion, pour faire entrer de nouveaux noms comme Warner Music en janvier, ou pour compléter son stock d'obligations avec par exemple Birkenstock, Elis, Stena ou Ineos. Elle détient au total des obligations lancées par une petite centaine d'entreprises différentes.

L'optimisme prédomine donc, même si la prudence reste de mise. Comme toujours avec votre placement, il faut raisonner à long terme. Regarder le film plutôt que la photo. CORUM Butler Entreprises 2029 est un fonds « à échéance ». Ce qui compte est donc la situation pour votre épargne au terme du produit. Peu importe s'il y a entre temps quelques turbulences... souvent créatrices d'opportunités !

⁽¹⁾ Voir « Vous l'aurez compris, il y a deux notions à ne pas confondre » en page 5

⁽²⁾ Voir « Comment est calculée la performance d'un fonds obligataire ? » en page 5

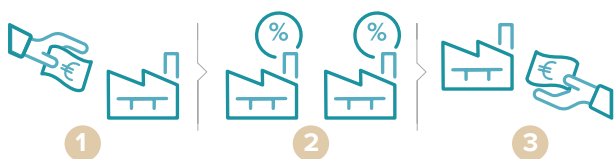
⁽³⁾ Voir « La prime de risque » en page 4

⁽⁴⁾ Voir « Pourquoi le contexte est-il favorable à l'investissement dans les obligations ? » en page 4

LE FONCTIONNEMENT D'UNE OBLIGATION

● QU'EST-CE QU'UNE « OBLIGATION » ?

Commençons par rappeler ce en quoi consiste un « emprunt obligataire » : il s'agit d'une dette (généralement 100 000 €) fractionnée en parts de 100 €, que l'on appelle des « obligations ». Cela permet ainsi à une entreprise ou un État d'emprunter auprès de plusieurs personnes pour répondre à un besoin de financement. En contrepartie de ce prêt, l'État ou l'entreprise qui a proposé cette obligation va périodiquement verser des intérêts (ou « coupons ») et rembourser son emprunt à une date définie à l'avance. Ce sont donc les « obligations » de l'emprunteur vis-à-vis de ses créanciers. En vieux français : « Vous m'avez prêté de l'argent, je deviens votre « obligé » en vous payant un intérêt et en vous remboursant mon emprunt à une date prévue ».



Rien donc de très différent de ce que nous faisons en nous endettant auprès de notre banque pour acheter notre résidence par exemple. Le terme financier « d'obligation » perd ainsi une grande partie de son mystère.

● QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI DÉTERMINENT LE RENDEMENT D'UNE OBLIGATION ?

Le rendement d'une obligation correspond à ce qu'elle rapportera concrètement à un investisseur. Ce rendement dépendra de deux facteurs : le « **coupon** » et la prise ou perte de « **valeur** » de l'obligation.



LE COUPON DE L'OBLIGATION

Le coupon correspond au **taux d'intérêt** que versera l'entreprise à ses créanciers en **contrepartie de l'argent prêté** (généralement tous les ans). Ce taux correspond donc à la condition à laquelle l'entreprise et les investisseurs se mettent d'accord pour ce prêt. Bien entendu, celui-ci sera différent en fonction des obligations : comme dans tout placement, plus le risque⁽¹⁾ associé à l'obligation sera élevé, plus la contrepartie, donc le taux d'intérêt versé par l'entreprise sera important. À noter également que ces coupons peuvent être soit directement distribués à l'investisseur, soit automatiquement réinvestis c'est-à-dire que l'on appelle la capitalisation des intérêts.



LA VALEUR DE L'OBLIGATION

Quand une entreprise émet un emprunt obligataire, chaque obligation qui le compose a généralement une valeur de 100 €. **C'est aussi le montant qui doit être remboursé à la fin de l'emprunt.** L'avantage d'une obligation, c'est que le prêteur peut la revendre à un autre investisseur. Il peut ainsi récupérer son argent sans attendre la fin de l'emprunt. Cette souplesse s'appelle la liquidité. Le « coupon » étant fixe, c'est donc la variation de la valeur (ou du prix) qui permettra aux investisseurs d'estimer, au jour le jour, si le risque⁽¹⁾ associé à l'obligation évolue : **c'est la photo**. Si vous ne vendez pas votre obligation, que vous la gardez jusqu'à son remboursement et que l'entreprise respecte ses engagements, vous continuerez à toucher le coupon... et serez remboursé de 100 €. **C'est le film**.

Historiquement, les obligations étaient émises sur un support papier remis au créancier. Sur ce certificat étaient imprimés plusieurs « coupons », correspondant chacun à la date d'un versement d'intérêts. Lors de chaque paiement d'intérêts, le détenteur de l'obligation remettait donc un coupon en papier contre le versement des intérêts. Encore un terme jargonnel qui tombe sous la trivialité de sa signification originelle !

Autrement dit, une obligation étant remboursée à 100 €, un investisseur qui l'achètera à un prix inférieur bénéficiera d'un meilleur rendement en « récupérant » la différence !



⁽¹⁾ Une entreprise pourrait rencontrer des difficultés financières et ne pas pouvoir rembourser l'emprunt ou verser les intérêts.

LE RENDEMENT D'UNE OBLIGATION

● COMME LE DIT L'ADAGE : « PLUS DE RISQUE = PLUS DE RENDEMENT POTENTIEL »

Comme pour tout investissement financier, la prise de risque induit un potentiel de rendement plus intéressant, si l'entreprise respecte bien ses engagements. Une seconde façon d'analyser le rendement d'une obligation est donc de le décomposer sous l'angle de ce risque. **Le rendement sera ainsi constitué de deux éléments :**

LE « TAUX SANS RISQUE »

Il s'agit du taux d'intérêt auquel on prête de l'argent à l'État allemand : un prêt considéré « sans risque ». Il est certes compliqué, en tant que Français, d'entendre que la performance de son épargne va partiellement dépendre d'un autre pays, mais le monde financier a besoin de repère et la solidité économique de l'état d'outre-Rhin rassure. Le taux auquel il emprunte est donc devenu par usage la référence.

LA « PRIME DE RISQUE »

Prêter de l'argent à votre voisin ne présente pas le même risque que de prêter à l'État allemand. Comme vous prenez plus de risque il est normal que vous soyez mieux rémunéré. CQFD. Car oui votre voisin ou une entreprise, par exemple, pourrait rencontrer des difficultés financières et ne pas tenir son engagement, son « obligation » de rembourser l'emprunt ou de verser les intérêts.

L'EXEMPLE POUR L'OBLIGATION PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE



 TAUX SANS RISQUE : 2,30 %	+	 PRIME DE RISQUE : 4,90 %	=	 RENDEMENT : 7,20 %
--	----------	---	----------	---

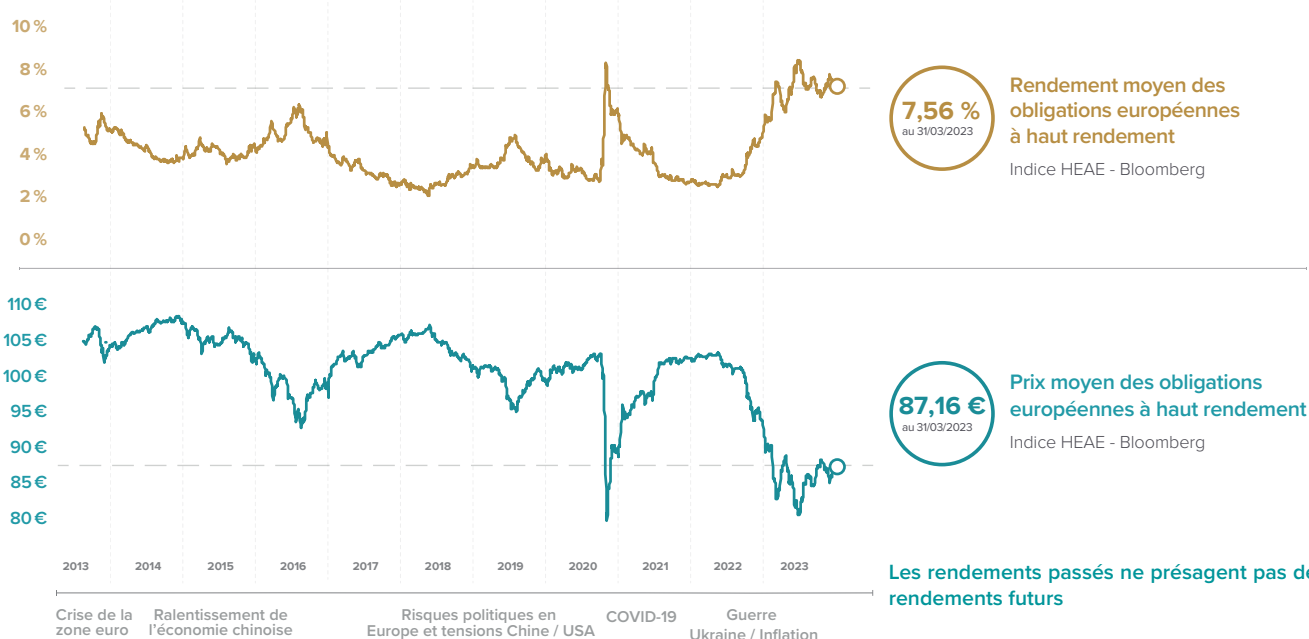
Taux géré par les banques centrales pour assurer le bon fonctionnement de l'économie

Intérêt supplémentaire lié au risque que Free ne rembourse pas son emprunt : coûts, actualités, concurrence...

Rendement non garanti
Chiffres au 31/03/2023.

● POURQUOI LE CONTEXTE EST-IL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT DANS LES OBLIGATIONS ?

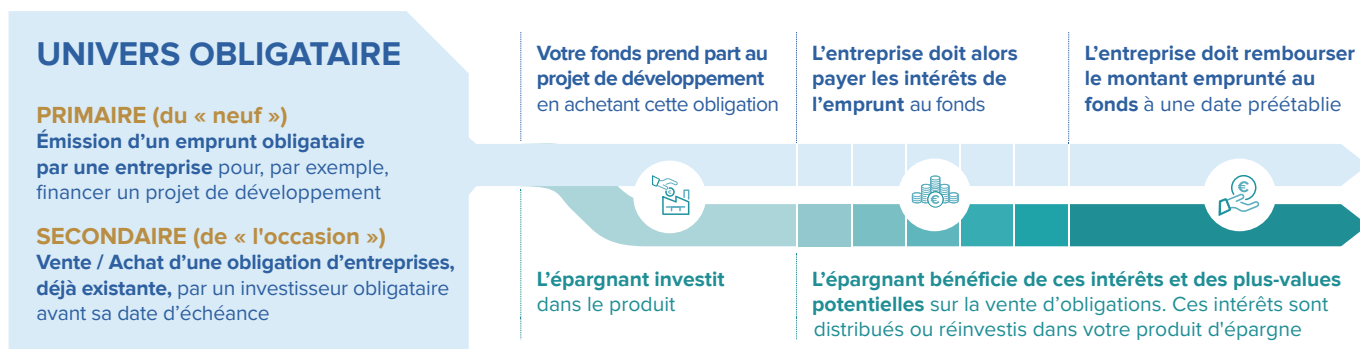
2022 fut une année exceptionnelle, marquée par une politique de hausse historique des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne, en réponse à une inflation galopante. Aussi, la perspective d'un ralentissement économique, la hausse des prix et la guerre en Ukraine ont eu pour incidence d'augmenter le risque pour les entreprises. Prêter de l'argent aux entreprises présente donc un risque un plus élevé, mais est en contrepartie mieux rémunéré en ce début d'année 2023. **L'addition de ces deux facteurs génère ainsi des niveaux de rendement potentiel qui, hors-COVID, n'avaient pas été observés depuis 2011 et des opportunités à saisir pour CORUM Butler Entreprises 2029.**



LE FONDS OBLIGATAIRE

● COMMENT FONCTIONNE UN FONDS OBLIGATAIRE ?

Le fonds obligataire regroupe quant à lui des épargnants et mutualise leur épargne pour investir dans plusieurs dizaines de ces obligations. Ce produit d'épargne présente ainsi l'avantage de diversifier les entreprises financées et de profiter de l'expérience d'une équipe de spécialistes des obligations.



● COMMENT EST CALCULÉE LA PERFORMANCE D'UN FONDS OBLIGATAIRE ?

Un fonds obligataire regroupant des dizaines d'obligations mais aussi d'épargnants, il est découpé en plusieurs parts. Ces parts disposent d'une valeur qui va évoluer dans le temps et qui dépendra :

- de la variation de la valeur des obligations que le fonds obligataire détient
- de la somme de tous les intérêts perçus par le fonds obligataire
- des frais perçus en contrepartie de la gestion obligataire

La performance d'un fonds obligataire correspondra à l'évolution de cette valeur de part sur une période donnée. C'est donc sur la base de cette valeur que vous pourrez rentrer mais aussi sortir du produit. C'est la photo qui peut être faite sur un trimestre, un an ou sur la durée du fonds.

Par exemple :



Vous l'aurez compris, il y a deux notions à ne pas confondre :

- le rendement d'une obligation : ce que rapportera une obligation à un investisseur ou un fonds obligataire
- la performance d'un fonds obligataire : l'évolution de la valeur de sa part (intérêts perçus, évolution de la valeur des obligations sélectionnées, déduction des frais...). La performance correspond à ce que percevra l'épargnant.

● L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

Les obligations à haut rendement ont rencontré un grand succès auprès de grandes entreprises et des investisseurs depuis la création d'un marché européen à la fin des années 90. (Ces obligations présentant un taux d'intérêt plus élevé que celles utilisées pour le financement des États, en contrepartie d'un risque plus important). Cet univers d'investissement, qui représentait 10 milliards d'euros en 2000, puis 110 milliards en 2010, a vu sa croissance multipliée par quatre au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui, le montant total des investissements dans ces obligations avoisine les 500 milliards d'euros⁽¹⁾.

Contrairement aux idées reçues, ces obligations sont proposées par des entreprises solides et connues, avec un chiffre d'affaires moyen de 4,5 milliards d'euros⁽²⁾. À l'heure actuelle plus de 350 entreprises empruntent via près de 800 obligations⁽³⁾.



NETFLIX

AVIS



Sources : (1) ICE BofA Euro H.Y. Constrained Index / (2) Cognitive research / (3) J.P. Morgan. Liste des entreprises au 31/03/2023 (Source : Bloomberg)

Ces exemples ne constituent pas un engagement quant aux futurs investissements effectués dans les obligations émises par les entreprises.

CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir dans des obligations à haut rendement. Ces obligations présentent un caractère spéculatif comparé aux obligations d'État : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. CORUM Butler Entreprises 2029 n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Notez que les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps car les obligations achetées par CORUM Butler Entreprises 2029 sont soumises aux évolutions et aux aléas des marchés.

● LE FONCTIONNEMENT DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029

Il existe plusieurs types de fonds obligataires. Dans la plupart des cas, les gérants sélectionnent des obligations qu'ils achètent ou revendent en fonction des opportunités. Ces fonds n'ont pas de date de fin définie à l'avance. D'autres fonds sont dits « datés » : leur durée de vie est déterminée dès leur création. C'est le cas de CORUM Butler Entreprises 2029 qui investit dans des obligations qui devront être remboursées avant décembre 2029 (ou revendues avant si le remboursement est prévu après cette date). Comme pour tout autre fonds obligataire, les entreprises dans lesquelles CORUM Butler Entreprises 2029 est investi doivent rembourser leur emprunt et verser, durant la durée de celui-ci, les intérêts potentiels convenus (hors défaut de paiement).

Malgré un rendement non garanti, le fonds obligataire daté offre une rentabilité potentielle plus intéressante que les placements moins risqués (comme le Livret A) et des avantages comme la lisibilité ou la diversification. Il est donc recommandé de conserver l'épargne investie jusqu'à la fermeture du fonds.



● NOTRE OBJECTIF : VOUS FAIRE PROFITER DES OPPORTUNITÉS



**Nous connaissons
l'horizon d'investissement**

Dans un contexte offrant des rendements attractifs, votre fonds vous permet de profiter d'un point d'entrée intéressant.



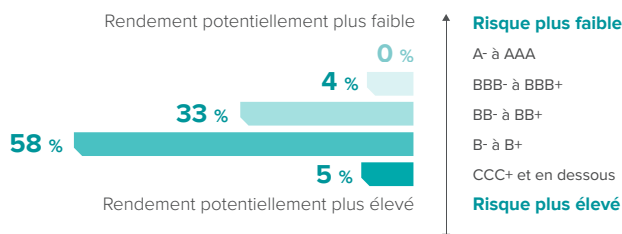
**Nous connaissons l'horizon
d'investissement du produit**

En conservant jusqu'au terme les obligations choisies et en gérant correctement le risque, le fonds vous offre de la visibilité sur ce que votre investissement rapportera jusqu'en décembre 2029.



LES SPÉCIFICITÉS ET RISQUES

● LA RÉPARTITION DES NOTATIONS⁽¹⁾



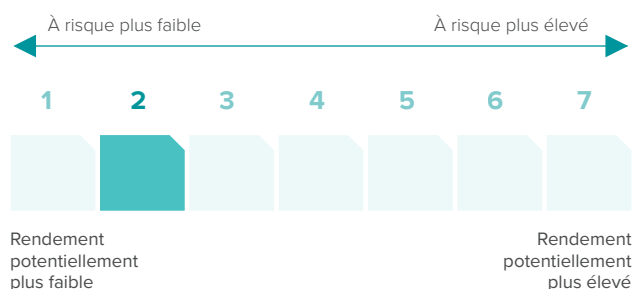
⁽¹⁾ Au 31/03/2023. En pourcentage de la valeur de part du produit.

Pour mesurer le risque d'une obligation, et mieux informer les investisseurs, une agence indépendante lui donne une évaluation dite « notation de crédit ». Cela permet d'évaluer la solidité financière d'une entreprise et sa capacité à rembourser son emprunt. Les obligations sont ensuite regroupées en deux catégories :

La catégorie du « haut rendement » (de BB+ à CCC-) sur laquelle CORUM Butler Entreprises 2029 se positionne et qui, en contrepartie d'un risque plus élevé, offrira potentiellement de meilleures perspectives de rendement.

La catégorie « Investment grade » (de AAA à BBB-) rassemblant les obligations dont le risque de crédit sera le plus faible, mais avec des rendements potentiels plus bas.

● L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM BUTLER ENTREPRISES 2029



La catégorie de risque de CORUM Butler Entreprises 2029 est de 2/7, au mois de mars 2023, car cette catégorie de fonds est susceptible de connaître des fluctuations de valeur de part (ou « volatilité ») d'amplitude faible. Cette échelle permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez en investissant dans CORUM Butler Entreprises 2029.

Il est important de noter que plus le risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante. Cette catégorie de risque pourrait évoluer dans le temps. Par ailleurs, certains risques ne sont pas pris en compte dans cette échelle de risque. Les données utilisées pour son calcul pourraient d'ailleurs ne pas être suffisantes pour déterminer le profil de risque futur du fonds. Il est important de préciser que votre investissement initial n'est pas garanti.

⁽¹⁾ Au 31/03/2023. En pourcentage de la valeur de part de CORUM Butler Entreprises 2029.

● LES RISQUES DU PRODUIT OBLIGATAIRE

Les risques présentés peuvent entraîner une baisse de la valeur de la part de CORUM Butler Entreprises 2029

Risque de perte en capital : Lors d'un investissement dans un fonds obligataire, le capital n'est pas garanti. Comme pour tout placement, les investisseurs pourraient ne pas retrouver la valeur de leur investissement initial. L'investissement dans CORUM Butler Entreprises 2029 s'envisage sur le long terme et pourrait ne pas convenir à des investisseurs qui envisagent de retirer leur épargne dans un délai inférieur à 5 ans.

Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au fait qu'une entreprise ne respecte pas son engagement : payer les intérêts convenus et/ou rembourser son emprunt à « l'échéance » de son obligation.

Risque de taux : Les taux d'intérêt, qui peuvent varier à la hausse comme à la baisse, ont un impact direct sur l'attractivité des obligations. Une obligation peut donc perdre de la valeur au cours de période où les taux évolueraient.

Risque de change : L'obligation et son rendement sont indexés sur le cours de la monnaie d'achat. En cas de change et dans le cas où la nouvelle devise est plus faible que la devise initiale, l'épargnant s'expose à un risque de perte en capital.

Risque de liquidité : En cas de faibles volumes d'échange ou de tension sur le marché obligataire, le prix des obligations pourrait baisser ou monter de manière significative. En cas de difficulté pour trouver des acheteurs, elles pourraient subir une perte de valeur.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie correspond au fait qu'un investisseur impliqué dans une transaction ne puisse pas tenir ses engagements et soit amené à un défaut de paiement.

Risque lié à utilisation de produits dérivés : Le fonds peut utiliser des produits dits « dérivés » ou « de couverture » afin de minimiser les risques de pertes. Ces produits exposent à des risques plus importants que ceux liés à au simple investissement dans des obligations.

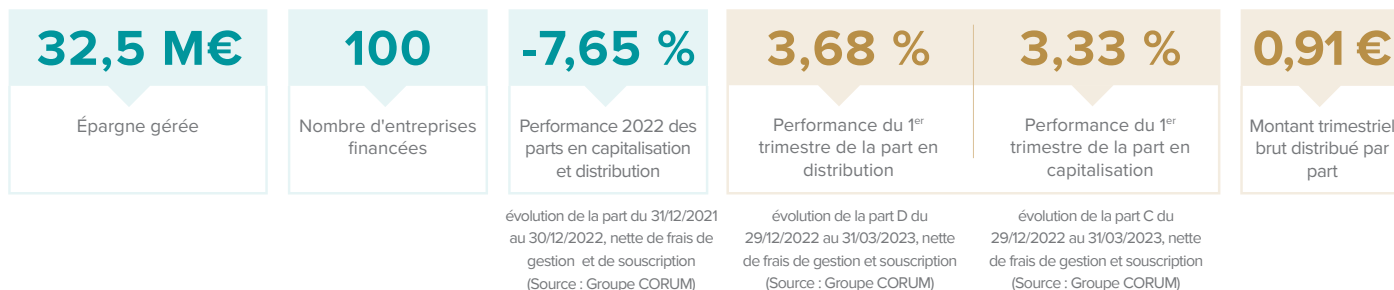
Risque lié aux obligations à haut rendement : Le marché du haut rendement regroupe des obligations dont la notation de crédit est inférieure à BBB-. Celles-ci présentent un caractère dit « spéculatif » par rapport aux obligations mieux notées, ainsi qu'un risque de défaut de paiement, de liquidité et des fluctuations plus importants.

En contrepartie, elles viseront un rendement plus élevé. En mars 2023, les obligations avec une notation AAA (catégorie la plus sûre, à laquelle l'État allemand appartient) délivraient par exemple un rendement avoisinant les 3 %, tandis que celles notées BB (par exemple Renault) offraient plus de 6 % (Source : Bloomberg).

LES OBLIGATIONS SÉLECTIONNÉES

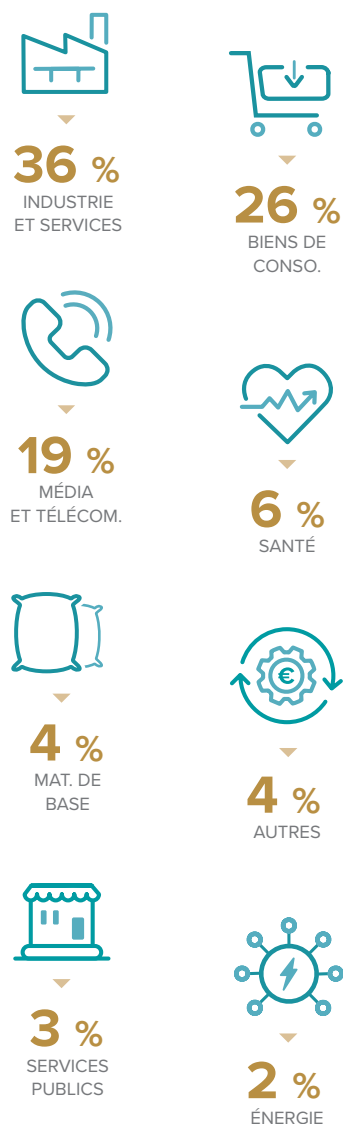
au 31/03/2023 (Source : Bloomberg / groupe CORUM)

● LES CHIFFRES CLÉS EN UN COUP D'OEIL



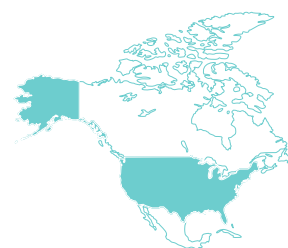
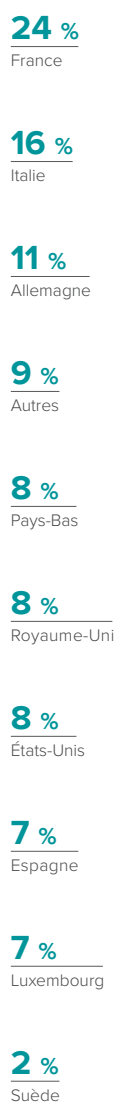
● RÉPARTITION TYPOLOGIQUE

% de la valeur de part



● RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

% de la valeur de part



CORUM Butler Entreprises 2029 peut comporter une part d'investissement en dehors de la zone euro, avec des entreprises (par exemple américaines) qui trouvent dans les obligations à haut rendement une source de financement pour leurs filiales européennes.

LES ENTREPRISES FINANCÉES

Les obligations que nous vous présentons ne constituent pas un engagement des futurs investissements réalisés par CORUM Butler Entreprises 2029. Ils ne préjugent pas non plus de ses futures performances. Les investissements sont réalisés dans les obligations émises par les entreprises. Certaines obligations disponibles offrent un rendement potentiel inférieur à ceux présentés. Les chiffres présentés sont valables au 31/03/2023.



Taux d'intérêt
annuel payé :

5,25 %

Rendement espéré à
l'achat de l'obligation :

7,47 %

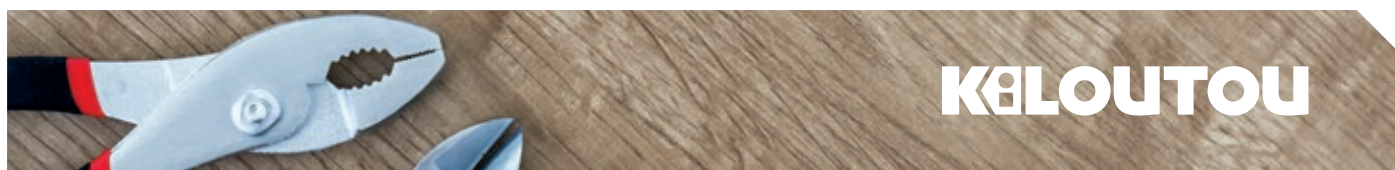
Remboursement
de l'emprunt :

04/2029

BIRKENSTOCK

Le montant prêté va permettre à Birkenstock d'accélérer ses ventes directes aux consommateurs, d'élargir sa gamme de produits et d'investir dans son outil de production

Créée en 1896, Birkenstock est une marque allemande de chaussures mondialement connue pour ses modèles d'inspiration orthopédique. Grâce à son fort engagement en faveur de la qualité, l'entreprise se positionne comme un pionnier du commerce responsable pour faire face au « tout-jetable » qui prévaut actuellement dans l'industrie mondiale de la mode. Les matériaux proviennent en effet de ressources naturelles durables et sont soigneusement sélectionnés dans le respect de normes sociales et environnementales strictes, deux valeurs fondamentales de Birkenstock.



Taux d'intérêt
annuel payé :

> 5,5 %

Rendement espéré à
l'achat de l'obligation :

8,21 %

Remboursement
de l'emprunt :

07/2027

KILOUTOU

Le montant prêté permet notamment à Kiloutou d'acquérir de nouvelles entreprises pour diversifier ses activités mais également de proposer des machines dernière génération.

Kiloutou est le troisième loueur de matériel en Europe avec un réseau de plus de 600 agences. Le Groupe affiche une croissance permanente avec un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros en 2022. Kiloutou multiplie les acquisitions pour devenir se diversifier et étendre son maillage territorial, notamment en France. Le Groupe met également un point d'honneur à proposer un parc de machines de qualité et des innovations (drones, télépilotes, gilets connectés...) pour répondre aux enjeux environnementaux et assurer la sécurité sur les chantiers.



Taux d'intérêt
annuel payé :

2,75 %

Rendement espéré à
l'achat de l'obligation :

4,96 %

Remboursement
de l'emprunt :

07/2028

WARNER MUSIC GROUP

Le montant prêté permet notamment à Warner Music Group de poursuivre ses investissements pour rester parmi les références dans le domaine du divertissement.

Warner Music Group est l'une des plus importantes sociétés de musique et de divertissement au monde. Fondée en 1958, l'entreprise possède et exploite un large éventail de labels de musique. Elle travaille notamment avec certains des artistes les plus populaires au monde : Ed Sheeran, Bruno Mars, Coldplay, Dua Lipa... En plus de la musique, Warner Music Group œuvre également dans d'autres secteurs du divertissement tels que le cinéma, la télévision ou encore les jeux vidéo. Avec plus de 6 000 employés dans le monde, l'entreprise continue d'innover pour rester à la pointe de l'industrie.

L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

L'ÉQUIPE OBLIGATAIRE

L'équipe obligataire est susceptible d'évoluer dans le temps

• 14 SPÉCIALISTES AU SERVICE DE 5 PRODUITS OBLIGATAIRES • 15 SPÉCIALISTES AU SERVICE DE 5 SOLUTIONS OBLIGATAIRES

Les produits obligataires de la gamme bénéficient du savoir-faire obligataire de quatorze personnes. Parmi eux, le groupe CORUM obligataire peut s'appuyer sur une équipe de cinq spécialistes des obligations européennes à haut rendement. Leurs connaissances des différents secteurs d'activité sont importantes pour choisir les entreprises. Cela leur permet de sélectionner les obligations avec anticipation et réactivité !

Cette complémentarité permet ainsi d'appliquer avec succès une sélection opportuniste, basée sur l'anticipation et la



Laurent Kenigsward
Télécommunications, médias, gaming, commerce



Cyril Fortak
Transports, papiers, emballages, loisirs, automobile, services



Olivier de Parceaux
Matières premières et chimiques, énergies, pharmacie



Olivier Becker
Infrastructures, transports, services



Cédric Poivre
Environnement, société, gouvernance



Avertissements

CORUM Butler Entreprises 2029 permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. Ces obligations à haut rendement présentent un caractère spéculatif comparé aux « obligations d'État » : une recherche d'un rendement plus important en contrepartie d'un risque plus élevé. Nous vous rappelons que **CORUM Butler Entreprises 2029** n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons également votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de **CORUM Butler Entreprises 2029** sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Nous vous recommandons de consulter, avant toute décision d'investissement, les documents réglementaires des fonds (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel) dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement et disponibles sur le site www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation.

CORUM Butler Entreprises 2029 s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et aux personnes morales recherchant :

- Un investissement dans un OPCVM (ou fonds) de type obligataire ;
- Dont le niveau de risque est de 2/7, conformément à son univers d'investissement constitué d'obligations et autres titres de créance émis en euros par des entreprises européennes et notées entre BB+ à CCC. À ce titre, CORUM Butler Entreprises 2029 peut être soumis à des risques de crédit et de contrepartie liés à l'investissement dans ces obligations.
- Aucune garantie du capital investi ;
- Un horizon de placement pouvant atteindre 7 ans ;
- Ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Butler Entreprises 2029 est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-délégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management. Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Butler Entreprises 2029 est de 5 à 7 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2029. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris. L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Butler Entreprises 2029 est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 15 janvier 2023. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1 % TTC. Le fonds est valorisé tous les jours ouvrables. Un jour ouvrable est un jour d'ouverture des banques en Irlande et au Royaume-Uni. Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1° bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

A) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits. L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

B) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/nos-fonds-obligataires/corum-butler-entreprises-2029/documentation. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants. Rendement escompté à l'acquisition des obligations. Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants.

Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.

CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Butler Entreprises 2029. CORUM Butler Entreprises 2029 est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Butler Entreprises Fund. Le compartiment CORUM Butler Entreprises 2029 est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management, commercialisateur de CORUM Butler Entreprises 2029, est une société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

A dramatic photograph of a welder working inside a large, curved metal structure, possibly a tunnel or a large pipe. The welder is silhouetted against a bright blue and white light source, creating a massive spray of orange sparks. The interior of the structure is illuminated by warm, golden light from above.

**CORUM
BUTLER**
ENTREPRISES
2029

CORUM | LES NOUVEAUX
ÉPARGNANTS

1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - contact@corum-am.com
www.corum.fr